

Notes sur l'épître aux Galates

ME 1905 page 36

Notes sur l'épître aux Galates.....	1
Chapitre 1.....	1
Chapitre 2.....	3
Chapitre 3.....	6
Chapitre 4.....	10
Chapitre 5.....	12
Chapitre 6.....	15

Chapitre 1

(Versets 1, 2). En établissant la source de son apostolat, l'apôtre établit en même temps la source de tout vrai ministère. Paul était «apôtre, non de la part des hommes, ni par l'homme». Il n'était pas envoyé par des hommes, et son ministère ne dérivait pas de l'homme. Remarquez ici que ce n'est pas la chair seulement qui n'a rien à voir au ministère, mais *l'homme* comme tel, quelle que soit sa grandeur ou son importance. Cette déclaration revient plusieurs fois au cours des deux premiers chapitres.

D'autre part, Paul se déclare apôtre «par Jésus Christ, et Dieu le Père qui l'a ressuscité d'entre les morts»; par Jésus Christ qui s'était révélé à lui sur le chemin de Damas, par Dieu le Père qui, au 13^e chapitre des Actes, l'avait formellement envoyé par son Esprit. L'Esprit avait dit: «Mettez-moi maintenant à part Barnabas et Saul», mais, selon la parole de 1 Corinthiens 12: 4-6, c'était Dieu qui «opérait tout en tous». Mais ce Dieu était le *Père*, le Dieu du christianisme, Comme Jéhovah était le Dieu du judaïsme, et il avait «ressuscité Christ d'entre les morts» (conf. Romains 6: 4). Ainsi l'Evangile que les Galates étaient en danger d'abandonner avait pour base la résurrection de Jésus Christ par Dieu le Père.

L'apôtre ajoute (verset 2): «Et tous les frères qui sont avec moi, aux assemblées de la Galatie». Tous les frères étaient d'accord avec Paul pour blâmer les Galates qui se laissaient placer sous la loi.

Cependant (versets 3-5), l'apôtre souhaite à ces pauvres assemblées la grâce et la paix de la part de Dieu le Père et du Seigneur Jésus Christ. Il semble que ce souhait, répété dans la plupart des épîtres, parle de la grâce et de la paix au point de vue pratique. S'il en est ainsi, la jouissance pratique de la grâce et de la paix ne peut avoir lieu sans une marche en rapport avec la sainteté du christianisme. La loi et les ordonnances ne pouvaient donner

aux Galates la grâce et la paix. Ces dernières viennent «de Dieu le Père et du Seigneur Jésus Christ», qui s'est donné lui-même comme Sauveur pour nos péchés.

L'apôtre ajoute: «Afin qu'il nous retirât du présent siècle mauvais, selon la volonté de notre Dieu et Père...» La rédemption accomplie à la croix ne se borne pas à la délivrance de nos péchés, mais la croix de Christ est aussi pour nous la fin de *l'homme* et la fin du *monde*. Le chrétien, mort avec Christ, ressuscité avec Christ, appartient comme tel au monde de la gloire. Il n'est plus de ce présent siècle, du monde actuel, dans lequel l'homme «qui habite sur la terre» s'établit pour y avoir sa part dans cette vie. Il est souvent question de *ce siècle* dans la Parole: «Les enfants de ce siècle»; «Ne vous conformez pas à ce siècle», «Démas a aimé le présent siècle», etc. (Luc 16: 8; 20: 35; Romains 12: 2; 2 Timothée 4: 10, etc.). Ici, aux Galates, l'apôtre ajoute à ce mot l'épithète de *mauvais*. Il y a deux choses auxquelles la chair s'attache dans ce siècle mauvais: l'une est le *légalisme* ou religion des formes; l'autre, la *mondanité* qui s'accorde parfaitement avec la religion selon la chair.

(Verset 6). L'apôtre aborde sans préambule le sujet dont son cœur est plein. Les Galates avaient écouté les docteurs judaïsants qui les troublaient en pervertissant l'Évangile de Christ, et les engageaient à accepter la loi et la circoncision. Remarquons la différence entre les Galates et les Hébreux. Les croyants hébreux avaient été préalablement sous la loi de la part de Dieu, et, quoique devenus chrétiens, étaient restés attachés au judaïsme qu'ils abandonnaient avec beaucoup de peine. Les Galates, appartenant aux gentils avant de recevoir l'Évangile, avaient été introduits d'emblée dans les réalités du christianisme sans avoir été préalablement placés sous le régime des ombres. Ils étaient donc bien plus coupables que les Hébreux en se laissant mettre sous la loi et les ordonnances, avec lesquelles ils n'étaient point en rapport avant de devenir chrétiens. Pour eux, c'était *l'abandon du christianisme*.

Aux versets 8 et 9, l'apôtre leur dit: «Quand nous-mêmes, ou quand un ange venu du ciel vous évangéliserait *outré* ce que nous vous avons évangélisé, qu'il soit anathème», et il répète: «Si quelqu'un vous évangélise *outré* ce que vous avez reçu, qu'il soit anathème». Cela montre combien était complet l'Évangile annoncé par l'apôtre. Cet Évangile ne comprend pas seulement la justification de nos péchés par la mort de Christ, mais la délivrance de notre état en Adam par notre mort avec Christ; ensuite, la révélation de ce qu'est l'Église, corps de Christ, unie à Lui, sa Tête glorifiée dans le ciel; enfin, la seconde venue de Christ et le jugement du monde.

Au verset 10, il reprend la pensée émise au premier verset. Il déclare son indépendance des hommes quant à son ministère. Il est impossible d'être esclave de Christ et de dépendre des hommes, de chercher à satisfaire des hommes, à leur complaire, quels qu'ils soient.

(Versets 11, 12). L'apôtre avait fait ressortir au verset 1, que son apostolat n'était pas «par l'homme»; il montre ici que l'Évangile annoncé par lui et reçu par les Galates, n'était

pas selon l'homme. Cet Evangile n'avait d'autre source que «la révélation de Jésus Christ» qui était apparu à l'apôtre pour lui dire que ceux qu'il persécutait étaient *un* avec Christ.

(Versets 13, 14). Ici Paul rappelle aux Galates quelle était sa conduite antérieure comme Juif: il persécutait l'Assemblée de Dieu et la dévastait. Il dépassait ceux de son âge dans sa nation, étant le plus ardent zélateur des traditions de ses pères. Ces traditions, comme le Seigneur nous l'apprend en Matthieu 15 et Marc 7, étaient non seulement des commandements d'hommes ajoutés à la parole de Dieu, mais elles annulaient cette Parole. Les traditions sont donc toujours en opposition avec la révélation, ayant d'ailleurs surgi depuis que cette dernière a été donnée.

(Versets 15-24). Saul, le persécuteur, était un vase d'élection que Dieu avait mis à part dès le ventre de sa mère. Dieu l'avait appelé par sa grâce sur le chemin de Damas, mais la manière dont il fût appelé, arrêté, converti, était telle, que le Fils de Dieu, glorifié dans le ciel, fut révélé *en lui*, en sorte que tout son être en fût rempli, dans le but particulier qu'il annonçât le Fils de Dieu glorifié, parmi les nations. Partant d'un tel point de départ, il n'avait certes pas eu à prendre conseil de la chair, ni du sang, ni de ceux qui avaient été apôtres avant lui. Il annonce immédiatement le Fils de Dieu, puis s'en va en Arabie et revient à Damas. Trois ans après, il monte à Jérusalem pour faire la connaissance de Pierre, et n'y voit personne, sinon Jacques, le frère du Seigneur. Il se rend ensuite en Syrie et en Cilicie; il était inconnu de visage des assemblées de la Judée; elles savaient seulement que Saul le persécuteur annonçait maintenant la foi, et elles rendaient grâce à Dieu. C'était avec une telle indépendance des hommes que l'apôtre s'était mis en chemin, conduit par le Seigneur!

Chapitre 2

(Versets 1-5). Au bout de quatorze ans, Paul monta à Jérusalem; c'est l'histoire du chapitre 15 des Actes. Il s'était passé bien des choses pendant ce long laps de temps; Paul, envoyé avec Barnabas, par le Saint Esprit, avait commencé ses voyages dans les contrées des nations, selon le récit d'Actes 13 et 14. Mais des hommes, descendus de Jérusalem à Antioche, enseignant la circoncision comme moyen de salut, l'assemblée d'Antioche résolut d'envoyer Paul, Barnabas et quelques autres à Jérusalem, vers les apôtres et les anciens, au sujet de cette question.

Ici, l'apôtre nous apprend qu'il avait reçu une révélation du Seigneur pour y monter. Paul, ne dépendant que du Seigneur pour son ministère, comme il le montre au chapitre 1, aurait pu être tenté de refuser cette mission. Le Seigneur le prévient par une révélation, parce qu'il voulait que la question fût résolue à Jérusalem, sans cela une scission se serait produite entre Jérusalem et Antioche. Mais ainsi l'union de l'Eglise restait intacte, car la question concernant les gentils se réglait à Jérusalem, et la lettre à ce sujet leur était adressé de là.

Outre le fait que Paul était monté à Jérusalem par une révélation, ce chapitre nous apprend aussi qu'il avait pris Tite avec lui. Fait remarquable, Tite, un incirconcis, est reçu dans l'assemblée de Jérusalem. Les judaïsants ont du accepter la présence au milieu d'eux d'un frère gentil incirconcis.

L'apôtre ajoute qu'à Jérusalem il a exposé à ceux qui étaient considérés l'Évangile qu'il prêchait aux nations. Puis il n'avait pas cédé, non, pas même un instant, aux faux frères furtivement introduits, afin, dit-il au verset 5, que la vérité de l'Évangile demeurât *avec vous*, gentils.

(Versets 6-10). L'apôtre déclare que, dans cette visite à Jérusalem, il n'a fait qu'exposer ce que le Seigneur lui avait confié, et que les frères les plus considérés, ceux qui étaient estimés comme des colonnes, ne lui ont rien communiqué, mais ont seulement constaté que lui et Barnabas étaient qualifiés du Seigneur pour évangéliser les nations, tandis qu'eux, à Jérusalem, s'occupaient des Juifs.

(Versets 11-18). Les Actes ne nous parlent pas du voyage de Pierre à Antioche, en sorte que nous ignorons le moment où il eut lieu. Pierre, malgré son ardeur, n'était pas indépendant de l'opinion des autres. Il avait été heureux de frayer avec les frères gentils à Antioche et de manger avec eux; mais, quand certains hommes furent arrivés de Jérusalem, d'après de Jacques, qui était comme le patron de cette assemblée, Pierre se retira avec eux et ne mangea plus avec les frères gentils. A vue humaine, il n'y avait rien d'étonnant à ce que les Juifs prissent leurs repas ensemble, car ils étaient de la même assemblée, mais Paul voyait plus loin que cela; il voyait là le renversement de l'Évangile. Il reprend Pierre publiquement, parce que Pierre était condamné. Il était condamné comme transgresseur, en se replaçant sous la loi, après l'avoir abandonnée pour accepter la grâce sur le même pied que les gentils. Pierre dissimulait, car il ne voulait pas paraître, aux yeux des frères juifs de Jérusalem, avoir mangé avec les frères gentils. Cette manière d'agir, n'enseignait-elle pas aux frères d'Antioche qu'ils devaient se soumettre à la loi et à la circoncision?

Mais Paul dit à Pierre qu'eux, les Juifs, avaient été heureux de trouver le Seigneur Jésus pour être justifiés par la foi en Lui, et non par des oeuvres de loi. Or c'était le Seigneur, mort pour eux sur la croix, qui leur avait enseigné ce chemin. Si, après cela, ils retournaient à la loi, ils faisaient de Christ un ministre de péché.

Quand on rétablit la loi, après l'avoir abandonnée pour être justifié par la foi en Christ, on est coupable d'avoir laissé la loi pour accepter Christ, et l'on se constitue ainsi transgresseur de la loi.

(Verset 19). «Car moi, par la loi, je suis mort à la loi, afin que je vive à Dieu». D'une manière très abstraite, l'apôtre présente ici (versets 19, 20) ce qu'il développe en Romains 6 à 8, quant à *notre mort avec Christ* pour la délivrance de notre état en Adam. Au verset 16, il n'avait parlé à Pierre que d'être justifiés de nos péchés par la *mort de Christ pour nous*.

Pierre, par affection pour les frères judaïsants, était retourné à la loi, après l'avoir abandonnée pour être justifié par la foi en Christ. Ici, au verset 19, Paul montre qu'il y a,

outre ce fait, celui que la mort de Christ à la croix nous est comptée comme étant notre mort; que nous sommes morts avec Lui. Paul, parlant de la justification, s'identifiait avec Pierre: «*Nous* avons cru au Christ Jésus, afin que nous fussions justifiés par la foi». Au verset 19, il s'individualise, comme pour dire: «Voici où j'en suis, moi Juif, relativement à la loi, à laquelle toi, Pierre, tu as l'air de retourner». «*Moi*, par la loi, je suis mort à la loi». Comment cela pouvait-il se faire? La loi condamnait Saul comme transgresseur. Quoique extérieurement sans reproche quant à la loi (Philippiens 3: 6), il était cependant sous la malédiction de la loi. Cette loi prononçait la sentence de mort contre Saul; mais voici que cette sentence avait été exécutée par le fait que Saul était mort avec Christ à la croix. Par sa mort, la loi était satisfaite, mais, de plus, il était mort à la loi, mort à l'existence à laquelle la loi s'adaptait.

Mais Christ, avec qui Saul était mort, était aussi ressuscité; Paul était donc, ressuscité avec Lui, en sorte qu'il *vivait à Dieu*. Cette nouvelle vie n'avait rien à faire avec la loi.

(Verset 20). Quant à son état en Adam, quant à son vieil homme, Paul était crucifié avec Christ. Le méchant Saul ne méritait pas une autre fin que d'être crucifié, mais être *crucifié avec Christ* était pour Paul la délivrance. Saul ne vivait plus, étant mort avec Christ; il y avait en Paul un nouvel homme, possédant une nouvelle vie; ce nouvel homme était de Christ, en sorte que Christ vivait en Paul: «Je ne vis plus, moi, mais Christ vit en moi», ou, comme il est dit en Romains 8: 10: «Si Christ est en vous...»

Ainsi donc, le vieil homme était mort avec Christ à la croix, et le nouvel homme lui était substitué.

Mais il y avait encore une chose: c'était la personne de Paul, comme on la voyait ici-bas, personne dans laquelle il y avait deux natures, quoiqu'il n'y eût qu'un seul être, le nouveau. Paul vivait encore dans son corps ici-bas, mais il y vivait «dans la foi, la foi au Fils de Dieu».

Le Fils de Dieu qui possède la vie impérissable, était non seulement le Sauveur de Paul, mais *l'objet* de la nouvelle vie que Paul possédait. Paul était en relation, par la foi, avec le Fils de Dieu dans la gloire, qu'il avait plu à Dieu de révéler en lui (1: 16).

Le coeur de l'apôtre était profondément touché en pensant que le Fils de Dieu, dans son amour infini, s'était livré pour lui à la croix. «Il m'a aimé, dit-il, et il s'est livré lui-même pour moi». Ce sont les mêmes paroles employées par l'apôtre quand il parle de l'amour de Christ pour l'Eglise (Ephésiens 5: 25): «Le Christ a aimé l'Assemblée, et s'est livré lui-même pour elle», paroles que Paul s'applique ici individuellement.

Mais, en vivant dans la foi au Fils de Dieu, l'apôtre vivait aussi dans la foi au fait qu'il était mort à la croix avec Lui; il réalisait ainsi qu'il était crucifié avec Christ.

Nous trouvons donc ici trois choses: 1° Le vieil homme est crucifié avec Christ. 2° Le nouvel homme vit comme étant substitué au vieil homme. 3° Personnellement, Paul vivait encore dans la chair, dans sa nature humaine ici-bas, mais il y vivait dans la foi au Fils de

Dieu, objet glorieux de sa nouvelle vie, et, vivant dans cette foi, il réalisait qu'il avait été crucifié avec son Sauveur.

Tout cela provenait de la grâce de Dieu. Or Paul (verset 21) ne voulait pas annuler cette grâce à laquelle il devait tout: car, si l'on pouvait acquérir la justice par la loi, comme le voulaient les judaïsants, la mort de Christ était inutile, «Christ était mort pour rien!»

Chapitre 3

On pourrait diviser l'épître aux Galates en trois parties de deux chapitres chacune. Les deux premiers chapitres servent d'introduction, les chapitres 3 et 4 contiennent la doctrine de l'épître, les chapitres 5 et 6 les exhortations qui en découlent.

(Versets 1-14). On voit ici combien l'apôtre souffre de la coupable déchéance des Galates: «Qui vous a ensorcelés!» Il est plus affligé à leur sujet qu'au sujet des Corinthiens. Le mal doctrinal est beaucoup plus dangereux pour les chrétiens que le mal moral. Une fois purifié du mal moral, on l'a, pour ainsi dire, laissé derrière soi, tandis que la fausse doctrine est comme un poison subtil qui pénètre la masse et laisse à sa suite des traces ineffaçables. Et cependant Jésus Christ avait été dépeint devant les yeux des Galates, dans la réalité de son oeuvre sur la croix! Un évangile vrai leur avait été enseigné, et ils étaient entrés dans l'état chrétien. Ils avaient cru et avaient été scellés du Saint Esprit. Or l'Esprit ne peut pas sceller des oeuvres de loi, il ne peut sceller que la foi en la rédemption.

Etre descendu de l'état chrétien à l'accomplissement des oeuvres de loi, c'était avoir commencé par l'Esprit et vouloir achever par la chair. Cependant, ils avaient souffert pour l'Evangile, et tout cela serait vain maintenant? Il y avait eu (verset 5) des opérations de l'Esprit au milieu d'eux: avaient-elles eu lieu sur le principe des oeuvres de loi ou de l'ouïe de la foi?

Il existe un témoignage divin reçu par la foi, comme il est dit: «Ainsi la foi est de ce qu'on entend, et ce qu'on entend par la parole de Dieu» (Romains 10: 17). Ce principe de foi au témoignage de Dieu, est ancien; l'apôtre remonte à Abraham qui a cru Dieu et cela lui a été compté à justice (Genèse 15: 6). Ce sont donc (versets 7-9) ceux qui sont sur le principe de la foi, qui sont fils d'Abraham, quels qu'ils soient, car l'Ecriture a prévu que Dieu justifierait les nations sur ce principe-là; ceux donc qui sont sur le principe de la foi, sont bénis avec le croyant Abraham.

D'autre part (versets 10-14), tous ceux qui sont sur le principe des oeuvres de loi sont sous la malédiction. Cette malédiction fut prononcée sur le mont Ebal (Deutéronome 27). Il est bien remarquable que les bénédictions qui devaient être prononcées sur le mont Guérizim, ne l'ont pas encore été, et ne pouvaient l'être sous la loi.

Au verset 11, vient la citation d'Habakuk 2: 4: «Or le juste vivra de foi». Elle prouve que personne ne sera justifié par des oeuvres de loi. Ce passage est cité trois fois dans le Nouveau Testament (Romains 1: 17; Galates 3: 11; Hébreux 10: 38). Un frère a fait remarquer que, dans les Romains, l'emphase est sur le mot *juste*, dans les Galates sur le

mot *foi*, dans les Hébreux sur le mot *vivra*. Ce passage d'Habakuk est important, car il est le seul de l'Ancien Testament où le mot *foi* se trouve lié au mot *juste*. Le verbe *croire* se rencontre souvent, mais non pas le mot *foi*. «Le juste vivra de foi»: la foi est comme le pain du juste.

La loi (verset 12) n'est pas sur ce principe-là, mais: «Celui qui aura *fait* ces choses *vivra* par elles». Mais où trouver celui qui les a faites? Seulement Christ a pris sur Lui, à la croix, la malédiction que la loi prononçait contre le transgresseur (versets 13, 14). Pour ceux qui croient, Lui a été fait malédiction. Il y a un moyen par lequel la bénédiction promise à Abraham peut parvenir aux nations dans le Christ Jésus: si, en somme, tout homme est sous la malédiction prononcée par la loi, notre Sauveur a été fait malédiction sur la croix, en sorte que la bénédiction promise à Abraham, pût être versée sur tous, et que le Saint Esprit promis dans l'Ancien Testament, par exemple en Joël 2, pût être donné maintenant aux croyants.

(Versets 15-20). L'apôtre traite le sujet de la loi, en contraste avec les promesses, la justice et l'héritage. Au verset 16, il fait ressortir immédiatement que les promesses ont été faites à Abraham et à *sa semence*, appliquant ce terme à Christ (Genèse 22: 18). Isaac était la semence d'Abraham selon la promesse, mais d'Isaac, mort et ressuscité en figure, type de Christ, la semence passe directement à Christ.

Au verset 17, l'apôtre déclare que la loi, survenue 430 ans après l'appel d'Abraham, ne peut annuler ce que Dieu avait fermement établi et confirmé au patriarche, d'une manière inconditionnelle.

Quant à l'héritage (verset 18), il reposait sur les mêmes promesses inconditionnelles, et non sur un principe de loi. Nous trouvons la même déclaration quant à l'héritage, en Romains 4: 13-16.

Au verset 19, il pose la question: «Pourquoi donc la loi?» Elle a été ajoutée à *cause des transgressions*. On trouve en Romains 5: 20: «La loi est intervenue afin que la faute abondât». La loi excite le péché, parce que le péché est dans l'homme; elle donne au péché le caractère odieux d'une transgression formelle de la volonté de Dieu, clairement exprimée dans la loi. Le péché est le péché, l'acte de la propre volonté, une offense à Dieu. Il mène à la mort. C'est ce qui arriva aux hommes entre Adam et Moïse (Romains 5: 14). Mais pour Adam, ainsi que pour Israël sous la loi, le péché avait de plus le caractère d'une transgression formelle de cette volonté exprimée par une loi. Entre Adam et Moïse, le péché n'était pas mis en compte comme infraction à une loi. Quelqu'un a dit: Si mon enfant a l'habitude de courir les rues, c'est très mal, mais si je lui défends expressément de le faire et qu'il continue, il ajoute à sa mauvaise habitude la désobéissance formelle à ma volonté, clairement exprimée. Voilà ce qu'est le péché comme transgression.

L'apôtre dit ensuite que la loi a été ajoutée, est intervenue, jusqu'à ce que vint la semence à laquelle la promesse était faite. Remarquons le contraste entre la promesse et la loi. Dieu a donné directement la promesse à Abraham, mais il n'a pas donné directement

la loi. Elle a été «ordonnée par des anges, par la main d'un médiateur». En Actes 7, Etienne rappelle aux Juifs qu'ils avaient reçu la loi par la disposition des anges. Les foudres du Sinaï, cet aspect terrible qui faisait trembler le peuple et même Moïse, c'étaient des anges. Dieu faisait de ses ministres une flamme de feu (Hébreux 1: 7).

Le verset 20 révèle une chose toute particulière, c'est qu'un médiateur suppose nécessairement deux parties contractantes qui s'engagent mutuellement. Moïse transmettait au peuple les paroles de Dieu et rapportait à Dieu les paroles du peuple. Israël avait été assez insensé pour s'engager vis-à-vis de Dieu sur le principe de l'obéissance. Dieu envoie Moïse au peuple pour lui dire: «Si vous écoutez attentivement ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez en propre d'entre tous les peuples». Le peuple, à son tour, envoie Moïse vers l'Eternel, pour lui dire: «Tout ce que l'Eternel a dit, nous le ferons» (Exode 19: 3-9).

Il y a eu plusieurs alliances: avec Noé, avec Abraham, avec Isaac, avec Jacob. Dans ces alliances, Dieu s'engageait seul. Il en sera de même pour la nouvelle alliance. Lorsque Dieu s'engage seul, il n'y a pas de médiateur: «Dieu est un seul». Si on le laisse agir seul, tout va bien. L'alliance de Sinaï est donc la seule où il y ait eu un médiateur, parce que les deux parties s'y engageaient mutuellement. La conséquence, hélas! fut la désobéissance du peuple et le jugement qui la suivit.

En 1 Timothée 2: 3-7, la Parole nous parle de Christ médiateur, mais c'est tout autre chose. «Car Dieu est un, et le médiateur entre Dieu et les hommes est un, l'homme Christ Jésus, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous». Ici, le Médiateur qui s'est placé en grâce entre Dieu et les hommes, c'est le Sauveur des hommes. Il devait être un homme, mais qui fût en même temps Dieu. Il est Sauveur et Souverain Sacrificateur de ceux qui sont sauvés. Moïse, comme médiateur, ne faisait pour ainsi dire que s'entremettre, pour porter les paroles de Dieu aux hommes et les paroles des hommes à Dieu.

Une remarque encore relativement aux promesses, On a souvent rappelé que les promesses ont été faites au croyant Abraham et non à Adam pécheur. Abraham est le dépositaire des promesses, et ces dernières sont inconditionnelles. Les promesses de l'Ancien Testament diffèrent de celles du Nouveau. Dans l'Ancien, elles étaient relatives à des bénédictions, précieuses sans doute, mais ayant un caractère terrestre. Le millénium en sera la pleine manifestation. Dans le Nouveau Testament, les promesses ont trait à des choses qui ont un caractère céleste. On y trouve particulièrement trois promesses; celle de la *vie*, celle de l'*Esprit*, celle de l'*héritage*. Pour la première, voyez: 2 Timothée 1: 1; Tite 1: 2; 1 Jean 2: 25. Pour la seconde: Luc 24: 49; Actes des Apôtres 1: 4; 2: 38, 39; Galates 3: 14; Ephésiens 1: 13. Pour la troisième: Romains 4: 13; Galates 3: 18; Hébreux 9: 15. Et encore, dans ce dernier passage, l'héritage est-il appelé: l'héritage *éternel*. Lorsqu'en 2 Pierre 1: 4, il est question des *très grandes et précieuses promesses*, il faut donc entendre particulièrement ces promesses spéciales et d'un caractère céleste, dont nous parlent les passages que nous venons de citer.

La loi (verset 21) ne peut être contre les promesses de Dieu; elle avait son action absolument à part des promesses. En même temps, l'apôtre déclare qu'une loi ayant le pouvoir de faire vivre, n'a jamais été donnée, en sorte que la vie et la justice ne peuvent venir de la loi.

Deux choses sont exprimées au verset 22, la première, c'est que l'Écriture a renfermé toutes choses sous le péché: toutes choses, et non seulement tous les hommes. C'est comme un cercle qui enserme toute la création, tout ce qui s'y trouve renfermé étant souillé par le péché. Il a fallu que la croix de Christ établît la réconciliation de toutes choses aussi bien que celle des personnes (Colossiens 1: 20-22; Hébreux 9: 23). En second lieu, si toutes choses sont renfermées sous le péché, c'est afin que la promesse, sur le principe de la foi en Jésus Christ, fût donnée à ceux qui croient. Nous avons donc ici un autre cercle renfermant tous les croyants.

(Versets 23-25). Avant la venue de la *foi chrétienne* (car sous l'Ancien Testament les croyants étaient en grand nombre), avant ce système nouveau, basé sur la foi et qui mettait de côté tout ce qui avait précédé, — les Juifs étaient gardés sous la loi, en contraste avec les nations plongées dans l'idolâtrie. Les Juifs étaient donc renfermés pour la foi chrétienne qui devait être révélée. Ainsi la loi avait été leur gouverneur jusqu'à Christ, afin qu'alors les croyants juifs fussent justifiés sur le principe de la foi. Mais la foi chrétienne étant venue, le gouverneur avait terminé sa mission. Or, voici que les Galates, qui n'avaient jamais été sous ce gouverneur, venaient se placer sous sa direction après être entrés dans la foi chrétienne. C'était le renversement de tout.

Au verset 26, l'apôtre leur déclare que, par la foi dans le Christ Jésus, ils étaient tous fils de Dieu, or la loi ne peut introduire quelqu'un dans la relation de fils. Le fait qu'ils avaient tous été baptisés pour Christ (versets 27, 28), avait pour conséquence qu'ils avaient revêtu Christ, portant le nom, la profession de Christ, à l'exclusion de tout autre nom. Toutes les distinctions existant sous le régime de la loi, avaient disparu. Une fois enrôlé pour Christ par le baptême, on ne peut porter un autre uniforme que le sien; on est chrétien, et rien d'autre. Les distinctions de Juif et de Grec, d'esclave et d'homme libre, de mâle et de femelle, ont entièrement disparu. Sous la loi, la séparation des Juifs et des Grecs était absolue; il y avait des ordonnances différentes pour les esclaves et pour les hommes libres (Deutéronome 15), des sacrifices différents pour les femmes et pour les hommes (Lévitique 12). Tout cela a disparu. Une fois baptisés pour Christ, on a uniquement revêtu Christ.

L'apôtre ajoute: «Car vous tous, vous êtes un dans le Christ Jésus». Remarquons les «vous tous» de ces derniers versets. Galates 3: 27, correspond à Ephésiens 4: 5. C'est le côté extérieur, celui de la profession. Galates 3: 28, correspond à Ephésiens 4: 4, c'est le côté intérieur, l'unité du corps de Christ.

Le verset 29 clôt toute question relative à la loi, sous laquelle les Galates se plaçaient. Puisqu'ils étaient de Christ, ils étaient la semence légitime du croyant Abraham, et héritiers selon la promesse. Cette position et cette relation mettaient la loi absolument de côté.

Chapitre 4

A la fin du chapitre 3, l'apôtre déclare aux Galates que, comme chrétiens, ils étaient la vraie semence d'Abraham, et héritiers selon la promesse. Au chapitre 4: 1, 2, il décrit la position des Juifs fidèles avant la venue de Christ pour accomplir la rédemption. Ils étaient dans la condition d'héritiers en bas âge, comme des enfants mineurs, placés sous tutelle jusqu'au temps fixé par le père pour leur émancipation.

«Ainsi aussi (verset 3), nous (Juifs), lorsque nous étions en bas âge, nous étions asservis sous les éléments du monde». Les éléments du monde sont, en somme, une religion qui s'adapte à l'homme dans la chair, à l'homme de ce monde. De fait, la loi et les ordonnances n'étaient pas autre chose. La loi s'adaptait à l'homme dans la chair. «Mais quand l'accomplissement du temps est venu...» (versets 4, 5). C'était l'époque fixée par le Père au verset 2. L'accomplissement du temps était la fin de l'épreuve de l'homme sous la loi. Alors, Dieu envoie son Fils, né de femme, né sous la loi, vrai homme, Fils de Dieu, vrai Juif, mais qui, par son oeuvre à la croix, a racheté ceux qui étaient sous la loi. «Afin que nous» (Juifs croyants), «nous reçussions l'adoption». L'adoption est, pour ainsi dire, l'émancipation des enfants en bas âge pour entrer dans leur majorité. Cette adoption est l'acte de Dieu qui les reconnaît comme ses fils, par le sceau du Saint Esprit. Le mot *adoption* a, dans la Parole, une toute autre portée que parmi les hommes qui désignent par ce mot l'acte d'un bienfaiteur, condescendant à adopter un enfant étranger. Un fils adoptif ne peut être né de celui qui l'adopte, tandis que, pour recevoir l'adoption dans le sens de notre passage, il faut préalablement être né de Dieu. Alors on est reconnu «fils» par le sceau du Saint Esprit.

Ephésiens 1: 5, a le même sens: «Pour nous adopter pour Lui par Jésus Christ». Romains 8: 23: «Attendant l'adoption, la délivrance de notre corps». Ce sera le couronnement de l'adoption: nous serons reconnus fils en résurrection. «Fils de Dieu, fils de la résurrection» (Luc 20: 36).

Aux versets 6-7, l'apôtre ne dit plus: *nous*, Juifs, mais: «Parce que *vous* (gentils devenus chrétiens) vous êtes fils, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans *nos* coeurs (à nous Juifs et gentils devenus chrétiens), criant: Abba, Père!» Quelle intimité! Nous avons «l'Esprit *de son Fils*»; nous partageons avec le Fils le sentiment commun de relation avec le Père. En Marc 14: 36, le Fils, priant à Gethsémané, dit: «Abba, Père», En Romains 8: 15, il est dit de nous: «Nous avons reçu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions: Abba, Père!» Dans notre passage: «L'Esprit de son Fils, criant: Abba, Père».

L'apôtre ajoute: «De sorte que (toi, chrétien) tu n'es plus esclave, mais *fils*». Le Juif était esclave sous la loi, le gentil de même, étant asservi aux idoles. «Et si fils», ajoute-t-il, «héritier aussi *par Dieu*». Non seulement *de Dieu*, comme en Romains 8, mais par Dieu.

Dans tout ce passage, Dieu est présenté comme étant le donateur, source de tout, et cela est répété quatre fois. 1° Dieu a envoyé son Fils (verset 4). 2° Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils (verset 6). 3° Héritiers aussi par Dieu (verset 7). 4° «Mais plutôt ayant été connus de Dieu» (verset 9).

Aux versets 8-11, l'apôtre leur rappelle qu'ils étaient asservis autrefois aux idoles, aux non-dieux. «Mais maintenant, ayant connu Dieu, mais plutôt ayant été connus de Dieu, comment retournez-vous de nouveau aux faibles et misérables éléments auxquels vous voulez encore derechef être asservis?» Combien il est frappant de voir l'apôtre assimiler la loi et les ordonnances sous lesquelles les Galates se replaçaient, avec leur ancien asservissement aux idoles. Dans l'un et l'autre cas, c'étaient les éléments du monde. Ces deux religions étaient adaptées à l'homme dans la chair, quoique le judaïsme le fût de la part de Dieu et que le paganisme vînt de Satan. «Vous observez des jours, des mois, des temps et des années», leur dit-il (verset 10). C'était le cas du judaïsme qu'ils acceptaient aujourd'hui, mais le paganisme qu'ils avaient quitté avait aussi ses fêtes périodiques.

L'apôtre les voyait en principe sur le chemin de l'apostasie, aussi donnait-il essor à son inquiétude, en disant: «Je crains, quant à vous, que peut-être je n'aie travaillé en vain pour vous».

Il est probable (verset 12) que l'on reprochait à Paul de s'être libéré de la loi. Il dit aux Galates: «Soyez comme moi», libres de la loi. Les Galates n'avaient jamais été placés sous la loi de la part de Dieu. Paul qui y avait été, n'y était plus, étant devenu chrétien; donc il était comme eux, et il ajoute: «Vous ne m'avez fait aucun tort», en disant que je suis libre, de la loi.

Il rappelle (versets 13-16) son écharde dans la chair (conf. 2 Corinthiens 12); il l'avait quand il était allé évangéliser les Galates. Eux, dans leur joie de recevoir l'Évangile, n'avaient pas été arrêtés par l'infirmité de l'instrument, mais ils l'avaient reçu comme un ange de Dieu, comme le Christ Jésus, tellement leur bonheur était grand d'avoir appris à connaître la bonne nouvelle. Dans la jouissance de ce bonheur, ils se seraient arraché les yeux pour les donner à celui dont le Seigneur se servait. Cet Évangile qui les avait rendus si heureux, était la vérité. Maintenant Paul était devenu leur ennemi pour leur avoir annoncé cette vérité! Comme cela devait atteindre leurs consciences!

Son cœur affligé pense aux docteurs qui les bouleversaient (versets 17, 18). Leur zèle n'était pas bon; le zèle abondera toujours chez les faux docteurs. Ils veulent, dit l'apôtre, vous exclure de toute communication avec nous, pour que vous soyez zélés à leur égard, et il ajoute: «Il est bon d'être toujours zélé *pour le bien*»; non pas pour les mauvais docteurs. Quand l'apôtre était auprès d'eux, les Galates avaient été zélés pour le bien. Il passait de nouveau par un travail d'enfantement à leur égard (versets 19, 20), pour que Christ fût formé en eux; il était en perplexité à leur sujet; il aurait voulu être avec eux, pour pouvoir adapter ses paroles à leur état. Quel cœur que celui de Paul!

Aux versets 21-27, il les met à l'épreuve. Vous voulez être sous la loi; écoutez donc ce que la loi vous enseigne! Abraham a eu deux fils, l'un de la servante, l'autre de la femme libre. Le premier naquit selon la chair, le second par la promesse. La différence entre les deux est du tout au tout. L'apôtre tire de là un enseignement par allégorie. Ce sont deux alliances, dit-il, l'une du mont Sina, enfantant pour la servitude; c'est la loi. Agar, enfantant pour la servitude, correspond à la Jérusalem de maintenant, asservie avec ses enfants, On ne peut être sous la loi sans être en esclavage, et c'est là que les Galates allaient se placer! L'apôtre ajoute: Mais nous, chrétiens, Juifs ou gentils, nous descendons de la *Jérusalem d'en haut (*)*, elle est la femme libre qui est notre mère. Paul cite à l'appui, le passage d'Esaië 54: 1, en l'appliquant aux chrétiens. Ce passage a littéralement trait à Israël au commencement du millénium. Avant d'être rejetée, Jérusalem avait l'Eternel pour mari; quand elle sera restaurée pour le règne millénaire, l'Eternel sera *de nouveau* son mari. Entre deux, elle est délaissée et dans la servitude. Mais pendant cette période les chrétiens sont comptés, selon les voies miséricordieuses de Dieu, comme étant les enfants de la délaissée, en ce sens que le salut est venu de Jérusalem.

(*) Jérusalem est présentée sous trois aspects: 1° La Jérusalem d'en haut, qui peut être considérée comme la Jérusalem des conseils de Dieu, suivant Apocalypse 12, où la femme, Israël, enfante Christ, le *fils mâle* qui comprend en lui l'Eglise. Jérusalem d'en haut est ainsi notre mère. 2° La Jérusalem *de maintenant* qui est dans la servitude. 3° La Jérusalem millénaire et glorieuse, sur la terre. Alors s'accomplira pleinement le passage d'Esaië 54: 1.

Au verset 28, l'apôtre conclut que les Galates, comme tous les chrétiens, sont enfants de promesse, tirant leur origine d'Isaac et de Christ.

Aux versets 29-31, les événements arrivés dans la maison d'Abraham fournissent leur instruction. Celui qui était né selon la chair persécutait celui qui était né selon l'Esprit. De même maintenant, les Juifs et les docteurs judaïsants persécutaient les chrétiens. Mais *que dit l'Ecriture?* Cette expression revient plus d'une fois dans l'épître (3: 8, 22). L'apôtre ne dit pas: Que dit Sara? mais: «Que dit l'Ecriture? Chasse la servante et son fils!» L'Ecriture enseigne l'impossibilité, pour ceux qui sont sous la loi, de participer à la grâce. Ce sont deux systèmes qui s'excluent l'un l'autre, et il ne faut pas chercher à les unir. Si les Galates avaient bien compris cette exhortation: «Chasse la servante et son fils», ils auraient interrompu toute relation avec ces docteurs judaïsants et leurs doctrines.

La conclusion (verset 31) est que les chrétiens sont enfants de la femme libre et non de la servante.

Chapitre 5

«Christ nous a placés dans la liberté en nous affranchissant» (verset 1). L'oeuvre de la croix nous a délivrés de tout joug. Le chrétien, étant mort avec Christ, se trouve ainsi affranchi de tout: il est mort au péché, mort au monde, mort à la loi. «Tenez-vous donc fermes», dit l'apôtre, «dans cette liberté». Elle est même la liberté de ne pas pécher. «Ne soyez pas *de nouveau* retenus sous un joug de servitude». Avant d'être chrétiens, les

Galates étaient sous la servitude du péché et des idoles. S'ils acceptaient d'être placés sous la loi, ils se trouvaient *de nouveau* sous un joug de servitude.

«Moi Paul» (verset 2), apôtre, Juif d'origine, «je vous dis que si vous êtes circoncis, Christ ne vous profitera de rien». Impossible qu'il y ait alliance entre le judaïsme et le christianisme. Le judaïsme reconnaît l'homme comme responsable dans son existence en Adam; le christianisme proclame que, pour le chrétien, cet homme en Adam a pris fin dans la mort de Christ. On ne peut être circoncis, ajoute l'apôtre, sans être tenu d'accomplir toute la loi, mais alors c'est se mettre sous la malédiction.

La circoncision juive distinguait ce peuple d'entre tous les peuples de la terre; mais elle voyait et reconnaissait l'homme vivant, et comme tel responsable, tandis que, pour le chrétien, la mort de Christ est la fin de cet homme-là. «La circoncision du Christ» (Colossiens 2: 12) est la mise de côté totale de l'homme en Adam par la mort de Christ. Vouloir appliquer la circoncision juive à des chrétiens, morts avec Christ, est une chose dérisoire. C'est ce que l'apôtre appelle *la concision* (Philippiens 3: 2), une chose méprisable. Ce qui en est la puissante réalité, c'est la condamnation et la mise de côté de l'homme dans la chair par la croix de Christ. Aussi, nous qui sommes morts avec Christ, sommes-nous *la concision* (Philippiens 3: 3), et tel était le caractère des Galates comme chrétiens; mais, accepter la loi et la circoncision, si l'on est chrétien, c'est être déchu de la grâce (verset 4).

A la suite de la rédemption, nous possédons le Saint Esprit; nous sommes établis sur le principe de la foi, en contraste avec celui des oeuvres de loi. Christ qui «est la fin de la loi, en justice à tout croyant», est notre justice, et nous sommes justice de Dieu en Lui. Cette justice a une espérance glorieuse: «Nous attendons l'espérance de la justice», c'est-à-dire la gloire que la justice est en droit d'espérer (verset 5).

Dans le domaine chrétien, la circoncision, ni l'incirconcision n'ont de valeur, mais la foi chrétienne, opérant par l'amour (verset 6), produit une réalité morale qui contraste avec tout ce qui est de la chair.

Les Galates avaient bien commencé (versets 7-9), mais les doctrines judaïques les avaient arrêtés dans le chemin chrétien. Se laisser persuader que la loi et la circoncision étaient nécessaires, ne pouvait provenir du Dieu qui les avait appelés, ni de l'instrument qu'il avait employé dans ce but. Il y avait eu parmi eux l'action d'un levain légal qui pénètre toute la pâte (verset 9).

Toutefois, en regardant au Seigneur, l'apôtre est encouragé (verset 10); car il connaît Son amour pour les siens. Mais il juge avec sévérité l'artisan de ces troubles. Les mauvaises doctrines ont toujours un chef qui a des adeptes, travaillant avec lui. «Il en portera le jugement», dit l'apôtre.

Il n'y a point d'opprobre à accepter et à prêcher une religion qui s'adapte à la chair (versets 11, 12); mais si l'on prêche la croix de Christ, c'est-à-dire le jugement et la fin de l'homme dans la chair, on est persécuté. L'homme n'acceptera jamais d'être mis de côté;

la doctrine de la croix le scandalise. Quant à l'apôtre personnellement, il déclare, dans les derniers versets de cette épître, que c'était là qu'il trouvait sa gloire.

Dans son indignation contre ces docteurs de la «concision» qui bouleversaient les chrétiens de la Galatie, l'apôtre dit: «Je voudrais qu'ils se retranchassent même», ou se mutilassent tout à fait, qu'ils allassent jusqu'au bout, eux pour lesquels la circoncision dans la chair a tant d'importance.

(Versets 13-15). Quand il est question de la chair, elle agit toujours à l'encontre des pensées de Dieu. Dieu donne la loi pour convaincre de péché; la chair s'en empare pour acquérir par elle la justice. Dieu place le chrétien dans la liberté de la grâce; la chair voudrait en user pour pécher à son aise. Mais l'amour, provenant de la nature nouvelle, rend les chrétiens capables de se servir mutuellement. Ainsi la loi est accomplie qui dit: «Tu aimeras ton prochain comme toi-même», tandis que le légalisme (verset 15) ne produit que des dissensions et des querelles.

(Versets 16, 17). Il est frappant de voir combien, dans cette épître, les expressions: la foi, l'amour, l'Esprit, reviennent souvent en contraste avec la loi. L'Esprit a communiqué la vie par la Parole; il est le sceau de la foi et la puissance de la marche. Marchez par l'Esprit, dit l'apôtre, et vous n'accomplirez point la convoitise de la chair. Il ne dit pas: La convoitise sera extirpée de votre chair, mais elle sera inerte, vos pensées et vos facultés intellectuelles étant engagées dans le courant du bien. Il y a donc antagonisme entre la chair et l'Esprit, mais l'Esprit est le plus fort, en sorte que la chair ne peut pas accomplir les choses qu'elle voudrait. C'est le contraire de la fin de Romains 7, où l'on trouve l'antagonisme entre le «moi» ancien et le «moi» nouveau, mais *sans l'Esprit*. Dans ce cas, c'est le vieux «moi» qui est le plus fort; il n'y a pas de force pour le bien qu'on aime, ni contre le mal qu'on hait. Selon une loi universelle, c'est toujours le plus fort qui a le dessus.

(Versets 18-21). Conduit par l'Esprit, on est non seulement libre dans le courant du bien, mais on n'est pas sous la loi. Quant aux oeuvres de la chair que le chrétien, marchant par l'Esprit, a le privilège de ne pas accomplir, elles sont manifestes et l'on ne peut s'y tromper. Les divisions et les sectes se rencontrent dans cette nomenclature des oeuvres de la chair, à l'égard desquelles l'apôtre déclare que ceux qui commettent de telles choses n'hériteront point du royaume de Dieu.

(Versets 22, 23.) En contraste avec les oeuvres de la chair, nous avons, non pas les oeuvres de l'Esprit, mais *le fruit* de l'Esprit. Le fruit est un produit mûr que l'on récolte. Les premiers produits sont intérieurs: l'amour, la joie, la paix, tandis que les oeuvres de la chair sont la manifestation au dehors de la convoitise intérieure. On trouve ensuite ce qui se manifeste envers les autres: la longanimité, la bienveillance, la bonté, la fidélité, la douceur. En dernier lieu, la tempérance. La tempérance n'est pas seulement la sobriété à l'égard du manger et du boire, mais c'est la domination de soi-même à l'égard de toutes choses, un frein mis aux passions et aux convoitises (conf. 2 Pierre 1: 6).

Contre de telles choses il n'y a pas de loi (verset 23). il ne peut exister une loi qui condamne les fruits de l'Esprit.

L'apôtre ayant parlé de la convoitise de la chair et des oeuvres de la chair, déclare (versets 24, 25) quelle est la condition des rachetés par la mort de Christ. «Ceux qui sont du Christ», dit-il, ont crucifié la chair avec les passions et les convoitises». La vieille nature avec tout ce qui la compose a été clouée à la croix de Christ. Ceux qui sont du Christ ont été mis à mort avec Lui à la croix. C'est donc à la croix que cet acte de crucifier la chair a eu lieu. La foi accepte ce fait qui devient le point de départ de la marche pratique. Il s'agit de faire son compte que la chair avec ses passions qui sont la domination du péché, et ses convoitises qui en sont l'amorce, a été crucifiée à la croix de Christ, et ainsi, nous pouvons marcher par l'Esprit dans le chemin du bien. Car si nous tirons notre vie de l'Esprit (verset 25), notre marche doit être celle de l'Esprit.

Le verset 26, qui se relie à la pensée du verset 25, est l'état produit par le légalisme en contraste avec la marche par l'Esprit.

Chapitre 6

Les exhortations de l'apôtre (versets 1-5) continuent à présenter le contraste entre l'état chrétien et l'état légal. Nous avons déjà vu précédemment que le légalisme individualise les hommes et ne peut les lier entre eux, car il nous fait nous considérer nous-mêmes, laissant les autres se tirer d'affaire comme ils pourront; la grâce, au contraire, lie les chrétiens et produit entre eux une précieuse solidarité.

«Si un homme s'est laissé surprendre en quelque faute», il faut le redresser avec un esprit de douceur, en pensant qu'on pourrait être tenté soi-même. Les mots: «Vous qui êtes spirituels», pourraient avoir trait aux prétentions légales des Galates. C'est comme si l'apôtre leur disait: Si vous croyez être spirituels, montrez votre spiritualité de cette manière.

«Portez les charges les uns des autres, et ainsi accomplissez la loi du Christ». C'était leur dire: Vous voulez une loi; en voici une, celle du Christ. Sa loi a été de se dévouer entièrement, de porter réellement les charges des autres. Faites comme lui.

«Car si, n'étant rien, quelqu'un pense être quelque chose, il se séduit lui-même». *On n'est rien*; voilà le fait primitif; penser être quelque chose est donc une trompeuse séduction. L'homme peut être séduit par mille objets, mais combien c'est une chose sérieuse et solennelle de se séduire *soi-même*!

«Mais que chacun éprouve sa propre oeuvre, et alors il aura de quoi se glorifier, relativement à lui-même seulement, et non relativement à autrui». Il semble que l'apôtre pense particulièrement ici aux docteurs judaïsants. Qu'ils éprouvent leur propre oeuvre, et alors ils pourront se glorifier relativement à eux-mêmes, et non relativement à Paul, car c'était lui qui avait apporté l'Evangile aux Galates et les avait amenés à Christ. De plus, chacun sera responsable pour son propre compte: «Chacun portera son propre fardeau».

Peut-être ces faux docteurs se vantaient-ils, comme ceux qui agissaient au milieu des Corinthiens, d'un grand désintéressement en travaillant gratuitement. L'apôtre rappelle (verset 6) quelle est la pensée de Dieu. Il faut que celui qui est enseigné dans la Parole pourvoie aux besoins temporels de celui qui enseigne (verset 6).

Qu'on ne s'y trompe pas (verset 7), on ne se moque pas de Dieu; les actions d'un homme portent leurs conséquences inévitables sous le gouvernement divin. Elles sont une semence qui produira nécessairement une moisson. Le verset 8 désigne deux sortes de semences et deux sortes de moissons. Comme plus haut, nous trouvons ici la chair et l'Esprit en contraste. Celui qui sème pour *sa propre chair*, qui agit pour la satisfaction *de son moi*, celui-là ne récoltera de la chair que la corruption, mais celui qui sème pour l'Esprit, qui accomplit le bien en marchant par l'Esprit, se trouve sur un chemin qui aboutit à la vie éternelle en gloire, car, selon les voies de Dieu, la fin nécessaire du chemin du bien, est la vie éternelle (conf. Romains 2: 6, 7; 6: 22).

Il ne faut donc pas se lasser en faisant le bien (verset 9) et persévérer sans défaillir. Au temps propre, au jour des récompenses, nous en recueillerons les résultats. Cette moisson finale est assurée.

Ainsi donc (verset 10), imitons Dieu. Il fait du bien à tous (Matthieu 5: 45); faisons comme Lui. L'occasion de faire du bien ne manque pas. Mais il faut surtout et premièrement faire du bien aux enfants de Dieu, à ceux de la maison de la foi.

L'importance du sujet avait fait dévier l'apôtre de sa manière de faire habituelle (verset 11). Il dictait d'ordinaire ses lettres à un autre, n'ajoutant que la salutation de sa propre main, comme preuve de l'authenticité de ses écrits. On trouve, par exemple, en Romains 16: 22: «Moi, Tertius, qui ai écrit la lettre»; en 1 Corinthiens 16: 21: «La salutation, de la propre main de moi, Paul»; en Colossiens 4: 18: «La salutation, de la propre main de moi, Paul»; et encore, en 2 Thessaloniciens 3: 17: «La salutation, de la propre main de moi, Paul, ce qui est le signe dans chaque lettre: ainsi j'écris». Tous ces passages et d'autres encore, montrent combien l'apôtre avait conscience de l'inspiration et de l'autorité de ses lettres. Dans celle aux Galates, il avait jugé bon d'écrire la lettre tout entière de sa propre main, et il n'y ajoute aucune salutation.

Les docteurs judaïsants voulaient avoir une belle apparence *dans la chair* (verset 12); une belle apparence au sujet de ce qui a pris fin à la croix de Christ (5: 24). Leur seul but était d'éviter la persécution qui se rattache à la croix. Une religion qui laisse subsister l'homme dans la chair, sera toujours accréditée, mais proclamer la croix de Christ comme la fin judiciaire de l'homme en Adam, cela ne peut être admis. Les coutumes païennes pouvaient s'allier aux coutumes juives, pourvu que par elles l'homme, comme tel, fût honoré.

Ces docteurs de la circoncision (verset 13) ne gardaient pas eux-mêmes la loi; cela les aurait trop gênés, mais ils voulaient pouvoir compter le nombre de leurs prosélytes. Leur

gloire était de faire le dénombrement de *leurs hommes*, et toutes les hérésies sont dans le même cas.

L'apôtre (verset 14), autrefois Juif zélé, avait appris à aimer et à apprécier la croix de Christ qui avait mis fin à son *homme religieux* aussi bien qu'à son *homme pécheur*. Elle l'avait séparé du monde qui avait crucifié son Sauveur. Paul se trouvait de l'autre côté de cette croix, avec Christ, dans une nouvelle création, en sorte qu'au lieu de se glorifier dans ce qui honorait l'homme, il se glorifiait dans la croix de Christ qui en avait entièrement fini avec tout ce qui est de l'homme. Il estimait le monde comme ayant pris fin, comme étant crucifié à cette croix ignominieuse, et lui-même comme étant crucifié à un tel monde.

L'expression *crucifié* revient trois fois d'une manière remarquable dans cette épître: Chapitre 2: 20: «Je suis crucifié avec Christ, et je ne vis plus, moi». Il se voyait lié à son Sauveur au moment où Il subissait ce supplice ignominieux. Là, son vieil homme avait pris fin. Chapitre 5: 24. «Ceux qui sont du Christ ont crucifié la chair avec les passions et les convoitises». Enfin ici (verset 14), il en est de même quant au monde.

(Verset 15). Tout ce qui se rattache à l'homme dans la chair n'est *rien*. Relativement au christianisme, la circoncision n'est *rien*; l'incirconcision des païens n'était pas non plus une qualité. Il faut un ordre de choses nouveau, une nouvelle création, l'ancienne ayant été jugée à la croix.

En parlant de *règle* (verset 16), l'apôtre fait de nouveau allusion au système légal. Vous aimez les règles, eh bien! en voici une, c'est de reconnaître que tout ce qui se rattache à l'ancienne création n'est *rien*, et que la règle, pour ceux qui appartiennent à la nouvelle est de se glorifier dans la croix de notre Seigneur Jésus Christ qui nous délivre de tout ce qui se rattache à l'homme. «Paix et miséricorde» sur ceux qui se trouvent dans cette voie. Il ajoute: «Et sur *l'Israël de Dieu*». Les Juifs déchus qui avaient crucifié leur Messie, n'étaient pas *l'Israël de Dieu*. Le vrai Israël de Dieu d'alors comprenait les Juifs convertis qui, comme Paul, avaient abandonné le judaïsme pour se rattacher à la croix de Christ et à la nouvelle création. Les chrétiens d'entre les gentils qui marchaient selon cette *règle*, faisaient aussi moralement partie de ce peuple.

(Verset 17). L'apôtre, froissé par tous ces agissements qui tendaient à faire mettre en doute son ministère, déclare que désormais personne ne doit le troubler, car il porte dans son corps les marques qui constatent qu'il est l'esclave de Christ. Son dos avait été assez labouré par les coups, pour qu'on ne s'y méprît pas. Les esclaves étaient marqués dans leur chair comme propriété de leur maître. Satan n'avait réussi qu'à graver fortement sur le corps de l'apôtre, les initiales du Seigneur Jésus.

Paul termine (verset 18) sans salutation aucune, souhaitant toutefois que la *grâce* de notre Seigneur Jésus Christ fût avec leur esprit. Ils en avaient grand besoin, car la loi et la circoncision avaient occupé leur esprit au détriment de la grâce.